

10/03/09
1752

4M PROVENCE ROUTE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Village Ero - Route Nationale 7 - 84700 SORGUES
305304966 RCS AVIGNON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU 31 DECEMBRE 2008**

L'an deux mille huit et le trente et un décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de surveillance de la société 4M PROVENCE ROUTE se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents :

Monsieur Jean MEREU

Madame Fernande MEREU

Madame Danièle MEREU

Tous les membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Robert MEREU, Président du Directoire, et Monsieur Olivier MEREU assistent également à la réunion.

Monsieur Jean MEREU préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un membre du Directoire en remplacement d'un membre démissionnaire,
- Rémunération du membre du Directoire nommé en remplacement,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que, par suite du départ à la retraite de Monsieur Denis AUZET, un siège de membre du Directoire deviendra vacant.

Il propose la candidature de Monsieur Olivier MEREU aux fonctions de membre du Directoire, puis il offre la parole aux membres du Conseil.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE EN REMPLACEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance nomme, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2009, Monsieur Olivier MEREU, demeurant 3 rue Clément VII – 84130 LE PONTET, en qualité de membre du Directoire, en remplacement de Monsieur Denis AUZET, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 23 février 2012.

Monsieur Olivier MEREU déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confié, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Le Conseil de surveillance, à l'unanimité, confère à Monsieur Olivier MEREU les pouvoirs les plus étendus pour signer, au nom et pour le compte de la société 4M PROVENCE ROUTE tous les marchés à intervenir.

/...../

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil de surveillance.

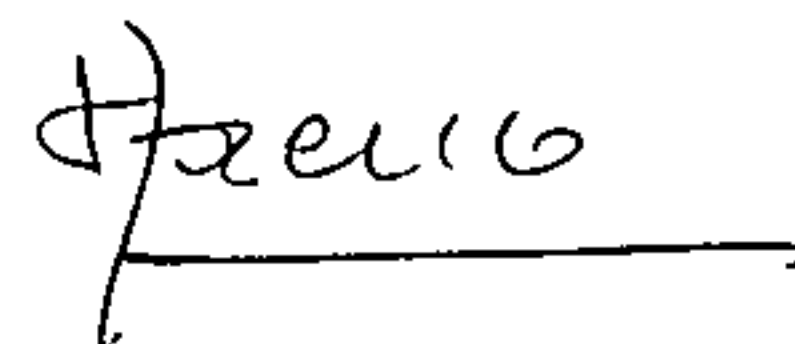
Monsieur Jean MEREU



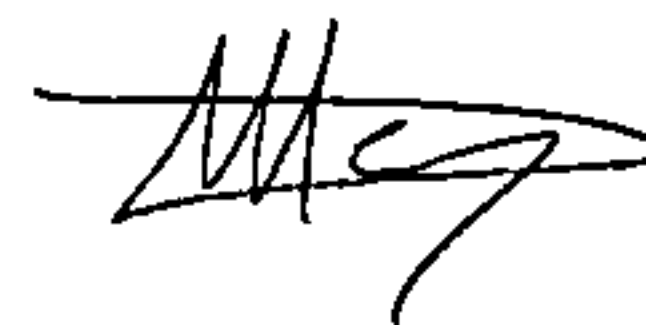
Madame Danièle MEREU



Madame Fernande MEREU



Monsieur Robert MEREU



Monsieur Olivier MEREU

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du directoire »

Bon pour acceptation des fonctions de membre du directoire

